

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	14
<u>Date de la convocation :</u> 24 octobre 2018	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 24 octobre 2018	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 12 novembre 2018	

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX MM., Claude BOISDRON Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU.

Excusés : Chrystèle BENESTON, Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

La séance a démarré par la présentation par le lieutenant Thibault GARNIER DES GARETS D'ARS de la Communauté de Brigade nouvellement réorganisée depuis le 1^{er} août 2018.

Pierre BONARD, conseiller en Energie Partagée au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire est venu présenter le bilan de l'analyse des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public qu'il a réalisé pour la municipalité grâce au dispositif mis en place par le Syndicat de Pays Loire Nature et la Communauté de Communes.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 24 juillet a été approuvé à l'unanimité.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET
COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Délégations communautaires :

Festival au Fil du Jazz : Le Conseil municipal a souhaité intégrer l'organisation du Festival « Au fil du Jazz » qui existe depuis une quinzaine d'années. Le Festival sera soutenu cette année encore par les communes de Cinq Mars la Pile, Côteaux sur Loire, Bourgueil et Benais. La municipalité accueillera donc un ensemble de Jazz pour une escale du Festival le samedi 2 février 2019 à la salle des fêtes.

Comité consultatif mutualisation : La municipalité adhérente du GIP-RECIA, verra la prise en charge de son adhésion supportée en 2019 par la Communauté de Communes qui a décidé d'adhérer libérant ainsi les communes membres de leurs frais d'adhésion.

Comité environnement : GEMAPI : Le comité poursuit ses travaux et étudie le sujet difficile de la future gestion des digues qui reviendrait conformément à la Loi, à partir de 2024, aux communautés de communes. La Loire traverse la Communauté de Communes de la Chapelle sur Loire à Cinq Mars la Pile.

Comité développement économique : La commission a reçu et pu satisfaire de nombreuses demandes dans le cadre des dispositifs de soutiens à l'investissement et à la création d'emploi aux entreprises. Les

critères seront revus pour l'année 2019 afin de pouvoir satisfaire un plus grand nombre de demandeurs dans une enveloppe budgétaire contenue.

Comité eau et assainissement : Le comité consultatif a travaillé sur la tarification des services pour 2019 en suivant les engagements pris lors du transfert de la compétence à la communauté de communes.

Une réunion se déroulera demain au Peu afin de faire le point sur les difficultés de fonctionnement du surpresseur installé depuis quelques mois.

Délégations syndicales :

PNR : La municipalité accueillera le 17 novembre matin la première réunion du PNR en Indre et Loire qui permettra à celles et ceux qui sont intéressés de participer à la réflexion sur la charte du Parc pour la période allant de 2023 à 2038.

SIVOM : Une subvention à hauteur de 4 470€ a été votée en comité syndical pour financer le transport du voyage scolaire. Un travail sur les statuts du SIVOM a été engagé.

CAVITES 37 : Le conseil municipal souhaite faire appel au Syndicat des cavités 37 pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant l'effondrement sous voirie de cavités à Grand Mont.

Commissions municipales :

Commission affaires scolaires : Lors de la dernière commission affaires scolaires l'idée a été partagée entre les enseignantes et les élus de donner un nom à l'école publique. Le conseil municipal est favorable à ce que les enfants choisissent le nom qu'ils souhaiteraient donner à l'école. Ils proposeront des noms qui seront soumis au vote des enfants.

Le premier Conseil d'école a eu lieu. Cette année, ce sont 27 élèves en petite et moyenne section de maternelle, 27 enfants en moyenne et grande section de maternelle, 18 en CP, 25 en CE1, 20 en CE2 : 30 en CM1 et 19 en CM2. 43 enfants sont ainsi scolarisés à Benais pour 166 enfants sur l'ensemble du RPI

Le thème éco-école de l'année portera sur la biodiversité. Le projet école et cinéma sera reconduit et les enseignantes souhaitent que les classes de CP et CE1 participent activement aux commémorations de la fin de la grande Guerre le 11 novembre prochain. Les enseignantes ont dit leur satisfaction de l'installation des tableaux numériques.

Commission communication : Le Petit Courrier sera diffusé en fin de semaine.

Commission voirie, réseaux : Le Point d'Apport Volontaire, anciennement installé derrière la salle des fêtes, a été installé temporairement à côté de l'aire d'accueil des camping-cars, au Conservatoire d'essences végétales anciennes rue Saint Vincent. Il sera ré installé au Petit Clocher dès que les travaux d'aménagement de la plate forme paysagée auront été réalisés.

Commission voirie, forêt : Un courrier de la Préfecture informe le conseil municipal du classement de plusieurs massifs forestiers dont partiellement celui de Benais. La Préfecture sollicite l'avis du conseil municipal sur le classement d'une partie du massif forestier comme étant à risque élevé pour les incendies de forêts. L'État pourra ainsi, indépendamment des pouvoirs de police du maire, entre autres,

- Réaliser un état des lieux des moyens de prévention et de lutte
- Réglementer l'usage du feu pour certaines périodes de l'année
- Interdire l'accès à certains appareils, matériels ou véhicules en cas de risque exceptionnel

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Commission logements communaux : Le bail du logement de l'école débutera le 6 novembre 2018. Concernant le logement de la Maréchalerie : une seule candidature a été déposée. Des travaux importants sont à prévoir. Le bail débutera au 15 novembre 2018.

Commission fêtes et cérémonies : Le programme des commémorations du 11 novembre a été présenté. Le repas de la Cordialité se déroulera le 25 novembre et les visites seront programmées cette année encore avec les enfants volontaires du village et de l'école le samedi 24 matin.

Pierre-Alexandre BRODSKY et Christian SOUCHU ont participé à une journée d'information organisée par le CAUE sur la question de l'art dans l'aménagement du territoire.

01 : D2018-48 : **RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINES OUEST VAL DE LOIRE**

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 relatif au rapport annuel d'activités,

Vu le rapport annuel transmis par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour l'année 2017, présenté en séance du Conseil Communautaire le 25 septembre dernier,

Considérant la présentation par Madame le Maire du présent rapport,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de ne formuler aucune observation sur le présent rapport très complet réalisé par la Communauté de Communes.

02 : D2018-49 : **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017**

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D.2224-1,

Considérant que le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement établi pour l'année 2017.

03 : D2018-50 : **DROIT DE PREEMPTION SUR PARCELLE C13**

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article L331-22 et suivants du Code Forestier qui précise qu'« *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, (...) la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété et qui possède une parcelle boisée contiguë soumise à un document de gestion mentionné au a du 1° de l'article L. 122-3 bénéficie d'un droit de préemption.* »,

Vu le courrier reçu 1^{er} octobre 2018, informant de la mise en vente de la parcelle cadastrée section C numéro 13, joignant la parcelle communale cadastrée C numéro 14 ainsi que les chemins communaux.

Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préemption,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée Section C Numéro 13.

04 : D2018-51 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PETIT CAFE

Vote Pour : 7 Vote Contre : 0 Abstention : 3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° D2018-14 votant les subventions 2018 versées aux associations,

Vu la délibération n° D2018-15 approuvant le budget primitif 2018,

Considérant la demande de l'association Le Petit Café reçue par courrier le 12 octobre 2018, sollicitant l'octroi d'une subvention de 72.48€ pour financer sa cotisation d'assurance responsabilité civile,

Considérant qu'au moment du vote des subventions 2018, cette association n'était pas encore créée,

Trois membres du Conseil municipal impliqués dans ladite association ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer une subvention de 72.48 € à l'association Le Petit Café.

**05 : D2018-52 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2018 N°4:
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PETIT CAFE**

Vote Pour : 7 Vote Contre : 0 Abstention : 3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° D2018-14 votant les subventions 2018 versées aux associations,

Vu la délibération n° D2018-15 approuvant le budget primitif 2018,

Vu la délibération n° D2018-51 attribuant une subvention de 72.48€ à l'association Le Petit Café,

Considérant qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'article 6574,

Trois membres du Conseil municipal impliqués dans ladite association ne prennent pas part au vote.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
022 / Dépenses imprévues	72.48 €	
Chapitre 65 / Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations	/	72.48 €
TOTAL :	72.48 €	72.48 €
TOTAL GENERAL :	0.00 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a autorisé la modification du budget 2018.

**06 : D2018-53 : DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL MEMBRE DE LA
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle au sein du conseil municipal, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a désigné comme membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales :

- Mme Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Questions diverses : le conseil municipal a examiné les différentes possibilités qui s'offraient à lui dans le cadre de la mission confiée à la SAFER concernant les biens « sans maître ». Le conseil municipal a ensuite décidé de mener l'action sur les 20 plus grandes parcelles dont celles qui jouxtent la rivière.

Le conseil municipal a ensuite validé le choix Dactyl pour le contrat lié au photocopieur de l'école.

Le conseil municipal a accepté de s'inscrire dans le cadre du Plan Bibliothèque 2018 qui devrait permettre à l'école de Benais de bénéficier d'une subvention de 1 500 euros de l'Éducation Nationale pour l'acquisition d'un fonds de livres. Les livres de la bibliothèque constituent en effet un fonds très ancien qui n'a pu être que partiellement renouvelé au fil des années. Les enseignantes seront libres du choix des livres. Pour acter ce partenariat, la municipalité s'engage à apporter la participation de son choix dans ce cadre et à l'inscrire au budget 2019.

Le conseil municipal valide les permanences 2019 pour la Cabine à livres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H45.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Excusée			Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
			Excusé	